

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement décrit ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 10 août 2026, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro **17-2026** modifiant le règlement de zonage numéro 21-2024 afin d'autoriser le remplacement des quais dérogatoires protégés par droits acquis ;
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 27 août 2026, à 19h00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra à la salle du conseil située au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le premier projet de règlement numéro 17-2026 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire qui concerne l'ensemble du territoire.
4. Ce premier projet de règlement **peut être consulté** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 11 août 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 11 août 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 août 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière